



Récompense en cas de moins value sur la communauté

Par vince.78690, le 20/12/2019 à 11:49

Bonjour,

Je suis séparé depuis 18 mois de ma femme.

Depuis 18 mois nous n'arrivons pas à tomber d'accord sur la récompense à verser à Mme, et j'espère que vous pourrez m'aider à y voir plus clair.

2012 : Hors mariage, nous avons acheté un appartement à 50/50 mais avec un apport de 90k Mme et 20k Monsieur. Notre patrimoine global était alors de $90+20=110$ k€.

Prix d'achat 224k

2014 : Mariage et achat d'une maison 50/50 avec apport de 20k€ commun.

Prix d'achat 280k

2015 : revente de l'appartement. Nous récupérons 100k€ de cash.

Prix de vente 217k

2016 : achat d'un bien locatif avec apport de 60k€

Prix achat 360k

2019 : revente du bien locatif (pour liquider communauté) en perte de 78k€ (revente dans l'urgence)"

Prix de vente 282k

Il reste à ce jour dans la communauté la maison que je veux garder. Elle est estimée 320k€, avec un capital restant dû de 240k€. Patrimoine de 80k€.

Mme me réclame 90k€, qu'elle accepte de baisser à 80k€. Moi il ne me reste plus rien... est ce normal ?

Je lui propose 65k€ (en calculant un prorata de notre patrimoine propre avant mariage et après mariage).

Même si nous vendions la maison, cela voudrait il dire que je me retrouvera sans rien du tout ?

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

Vincent

Par **Visiteur**, le **20/12/2019** à **14:53**

Bonjour

Pouvez vous préciser le prix de vente du bien locatif dont elle possédait logiquement une part plus élevée que la vôtre suite à la vente du bien acquis avant mariage, dont elle avait payé 82% environ.

Par **vince.78690**, le **20/12/2019** à **15:48**

L'appartement avant mariage a été acheté 224k (+30k de travaux que j'ai financé mais que je ne compte pas) et revendu 217k.

Le bien locatif a été acheté 360ke et revendu 282ke